

Objet : Contrat d'abonnement de téléphonie fixe pour le pôle urbanisme et le centre de loisirs à Feucherolles

Le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-10-66 du 20 octobre 2021 chargeant Monsieur le Président de prendre les décisions prévues aux articles L 2122-21, et L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget en cours,

CONSIDERANT que le contrat de téléphonie fixe avec Téléry's arrive à échéance le 30 avril 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre un nouveau contrat pour la téléphonie fixe,

CONSIDERANT l'offre de la société Médiacom Acces,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société Médiacom Access sise 3, rue de la Libération – 95450 CONDECOURT, un contrat d'abonnement pour la téléphonie fixe du Pôle urbanisme et du centre de loisirs à Feucherolles, à compter du 1^{er} mai 2022, pour une durée de 36 mois, et pour un montant de 148€ H.TVA mensuel.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le

28/03/2022




Patrick LOISEL
Président
Maire de Feucherolles